

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BOTANIQUE
DE LYON

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

SECONDE SÉRIE

I

1883



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

GEORG, Libraire, rue de la République, 65.

1883

SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE LYON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 1883

Présidence de M. le D^r MAGNIN.

La séance est ouverte à 7 h. 3/4.

En prenant place au fauteuil, M. le docteur Antoine Magnin remercie la Société de l'avoir appelé à diriger ses travaux pendant l'année 1883 ; néanmoins il persiste à croire qu'il aurait pu rendre de plus grands services à notre compagnie en continuant de remplir les fonctions de secrétaire général que la Société avait bien voulu lui confier depuis sa fondation ; ses confrères en ayant jugé autrement, M. Magnin s'incline devant le vote unanime qui l'a appelé aux fonctions présidentielles. D'autres considérations l'ont, du reste, décidé à se rendre aux désirs de ses collègues : c'est d'abord le choix de son successeur, un de nos confrères les plus distingués et les plus assidus, qui n'a accepté que par dévouement les fonctions de secrétaire général, quand ses mérites et ses services le désignaient pour présider à nouveau nos travaux. M. Magnin croit devoir remercier vivement M. Debat de cette nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à notre œuvre ; c'est, de plus, pour répondre à une préoccupation de la Société, qui paraît, dans les choix qu'elle a faits jusqu'à ce jour, vouloir faire arriver à la présidence tous ceux d'entre nous qui ont le plus contribué à fonder notre association. Si nous nous reportons, ajoute M. Magnin, aux premiers jours de son existence, vers ce temps déjà éloigné où nous nous réunissions en petit comité chez M. Mermod, nous voyons, prenant une part active à l'organisation de la Société, MM. Debat, Saint-Lager, Sargnon, Perroud, Cusin, Socquet, Guillaud, Veulliot, Viviand-Morel, qui tous m'ont précédé ici, dans ce fauteuil ; seuls, M. Mermod a préféré conserver ses fonctions plus modestes, mais non moins utiles et importantes, de trésorier, et M. Therry, par des scrupules qui paraîtront peut-être exagérés, n'a pas voulu franchir le degré de la vice-présidence.

Quant à moi, dit en terminant M. Magnin, vous me connaissez de longue date, vous m'avez vu à l'œuvre depuis longtemps ; je n'ai pas besoin de vous assurer que je ferai tous mes efforts pour maintenir la Société dans la voie prospère où l'ont portée mes prédécesseurs et que je lui consacrerai toute mon activité, tout mon dévouement. (Applaudissements unanimes.)

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations,

M. Therry, tout en remerciant la Société de l'avoir appelé une seconde fois à la vice-présidence de notre compagnie, rappelle que, dans une des précédentes séances, il avait donné sa démission par lettre et qu'il ne peut revenir sur sa première décision ; M. Therry dit avoir expliqué dans cette lettre les motifs qui lui faisaient prendre cette détermination, et il prie la Société de bien vouloir accepter sa démission de vice-président.

MM. Magnin et Debat invitent M. Therry à revenir sur sa décision.

M. Therry regrette de ne pouvoir donner satisfaction à ses collègues, et il déclare maintenir sa démission.

En conséquence, l'assemblée, sur la proposition du président, décide de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance l'élection du vice-président en remplacement de M. Therry, non-acceptant. (Adopté.)

M. Therry demande la parole pour faire la rectification suivante au sujet de l'une des plantes présentées par lui à la séance du 21 novembre 1882, compte-rendu n° 23.

Le *Calloria soleæ* (et non *solere* que porte l'autographie) donné par lui comme espèce nouvelle, se trouve être tout simplement l'*Ascobolus saccharinus* Berck. et Curr. — *Ascophanus saccharinus* de Boud. — *Peziza difformis* (Nyl.) Karst., rectification qu'il doit à l'examen fait par M. Saccardo, son correspondant, à qui des échantillons avaient été adressés.

PRÉSENTATION.

M. Francisque Joubert, rue du Commerce, 38, Lyon, présenté par MM. Pichat et Boudet.

CORRESPONDANCE.

Il est donné lecture de diverses lettres concernant la partie administrative de la Société.